

**Petzl Distribution**

Sport - sport@petzl.com tel : 33 (0)4 76 92 09 05 - fax : 33 (0)4 56 58 19 50
ZI Crolles, Cidex 105 A, 38920 Crolles, France
S.A.S. au capital de 688.440 € - 388 381 642 R.C.S. Grenoble
T.V.A. FR 47388381642 - EORI FR 38838164200015 - OEA: FR AEOC 00165143

Banque pour paiement par virement:

LA BANQUE RHONE-ALPES IBAN : FR76 1046 8024 6410 5528 0020 038 BIC : RALPFR2G

Confirmation de commande N° 517338

Information		Adresse de livraison	
Date	17.07.2020	EL CAP SARL (MAGASIN) 7 RUE DES COMPAGNONS 44806 ST HERBLAIN	
N° de client	9000000245		
N° TVA client.			
Commercial :	ETIENNE François		
Téléphone :			
Assistante commerciale :	BURTIN Jessica		
N° Commande d'achats	Cde selon email 16072020	Adresse de facturation	
Acheteur :	SAVARY Julien	EL CAP SARL (MAGASIN) 7 RUE DES COMPAGNONS 44806 ST HERBLAIN	
Date prévue de livraison:	29.07.2020		
Modalités de paiement :	45 jours fin de mois		
Mode de paiement :	Traite Automatique		
INCOTERM 2020:	DAP ST HERBLAIN		

Ref produit	Designation	Quantité	Prix unitaire net	Montant H.T.
R063XY	CORDE LEAD 9,8 MM CUSTOM	23	50,64	1.164,72
Prix 82,50 Remise catég client 38,00 % ; puis Remise sup.catégorie 1,00 %				
Avec la configuration suivante :				
	COULEUR	VERT		
	LONGUEUR	33 m		
	TERMINAISON 1	SANS TERMINAISON COUSUE		
R063XY	CORDE LEAD 9,8 MM CUSTOM	39	27,62	1.077,18
Prix 45,00 Remise catég client 38,00 % ; puis Remise sup.catégorie 1,00 %				
Avec la configuration suivante :				
	COULEUR	BLEU		
	LONGUEUR	18 m		
	TERMINAISON 1	SANS TERMINAISON COUSUE		
R063XY	CORDE LEAD 9,8 MM CUSTOM	2	76,73	153,46
Prix 125,00 Remise catég client 38,00 % ; puis Remise sup.catégorie 1,00 %				
Avec la configuration suivante :				
	COULEUR	ORANGE		
	LONGUEUR	50 m		
	TERMINAISON 1	SANS TERMINAISON COUSUE		



Petzl Distribution

Sport - sport@petzl.com tel : 33 (0)4 76 92 09 05 - fax : 33 (0)4 56 58 19 50

ZI Crolles, Cidex 105 A, 38920 Crolles, France

S.A.S. au capital de 688.440 € - 388 381 642 R.C.S. Grenoble

T.V.A. FR 47388381642 - EORI FR 38838164200015 - OEA: FR AEOC 00165143

Banque pour paiement par virement:

LA BANQUE RHONE-ALPES IBAN : FR76 1046 8024 6410 5528 0020 038 BIC : RALPFR2G

Confirmation de commande N° 517338

Détail TVA		Montant H.T.	Montant TVA	Devise	Montant TTC
	TVA collectée 20%	2.395,36	479,07	EUR	2.874,43
Total		2.395,36	479,07	EUR	2.874,43

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente figurant au verso ou jointes au présent document et en particulier les clauses de réserve de propriété (7) et de juridiction et droit applicable (19)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Entre l'acheteur dénommé ci-après le Client et la société PETZL DISTRIBUTION dénommée ci-après la Société, il est convenu ce qui suit :

1- **PREAMBULE** : Les conditions générales de vente (ci-après : CGV) concernent les produits PETZL DISTRIBUTION présentés dans les catalogues PETZL et définis sous le terme produits.

2- **FORMATION DU CONTRAT** : Toute commande de produits distribués par notre Société, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV. Toute clause contraire aux présentes CGV, stipulée notamment dans les conditions générales d'achat du Client, n'est pas opposable à notre Société. Au cas où une commande déterminée paraîtrait faire l'objet de dérogations à nos CGV, nous nous réservons l'option desoumettre notre acceptation à l'application de conditions particulières appropriées à la situation. Il en est ainsi de toute commande présentant un caractère anormal et notamment à risque financier excessif ou provenant d'un Client qui ne se serait pas acquitté de toutes ses obligations résultant d'affaires antérieures, qui aurait manifesté à l'égard de notre Société un comportement déloyal ou contraire aux usages commerciaux. Le risque financier présenté par un Client peut résulter notamment de son état de cessation des paiements, de références commerciales jugées insuffisantes par notre Société, de la circonstance que le Client est nouveau ou irrégulier. Nous nous réservons, à ce titre, d'exiger des garanties telles que la garantie de l'Administrateur Judiciaire et/ou des modalités de paiement particulières (paiement avant départ des marchandises, à la livraison...).

3- **ACCEPTATION DES COMMANDES** : Toute commande n'est réputée acceptée qu'après confirmation écrite de notre Société, ou, en l'absence de confirmation, après un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la commande. Toute demande de modification par rapport à la commande initiale ne liera notre Société qu'après acceptation expresse de notre part. En tout état de cause, notre acceptation, reste soumise à la condition que, jusqu'à la livraison aux entrepôts du Client de tout ou partie de la commande, il ne soit apparu aucun risque financier ou tout autre élément de nature à la remettre en cause. Toute commande est néanmoins ferme et définitive pour le Client.

4- **TARIFS** :

4.1. Tarifs : Pour les produits standards, les prix des produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour départ usine (Crolles-France) des produits ou FCA (Crolles-France) Incoterms 2010 pour les ventes à l'export. Les prix étant fixés en fonction des conditions économiques actuelles, notre Société se réserve le droit de les modifier à tout moment, sans aucun préavis, en cas de fluctuation de ces conditions. A ce titre, les prix, renseignements caractéristiques figurant sur les tarifs, catalogues ou autres documents, sont donnés à titre indicatif, et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Sauf stipulation particulière, les prix donnés s'entendent hors toutes taxes pour des produits pris dans les usines de notre Société. Pour les livraisons à l'étranger, tous les impôts, taxes et redevances, ayant leur origine en dehors du territoire français, sont à la charge du Client.

4.2. Produits : Notre Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment les produits qui sont proposés au Client et que ce dernier a pu référencer, ce sans aucun préavis et sans pouvoir donner droit au versement de quelconques dommages-intérêts.

5- **INTEGRITE DES PRODUITS ET INFORMATION DU CONSOMMATEUR** : Le Client n'est pas autorisé à modifier/altérer les caractéristiques des produits vendus, en particulier leurs lignes, contours, couleurs, forme, texture ou matériaux. Ces caractéristiques peuvent être celles du produit lui-même ou de son ornementation. Ainsi, le packaging des produits, compris en son sens le plus large, ne saurait être modifié, incluant ainsi tous les documents (notices, documents techniques, certifications et autres) qui y seraient attachés. Ces documents sont indissociables des produits vendus. Cette obligation a pour but premier d'assurer la sécurité de nos utilisateurs finaux. Notre Société décline toute responsabilité et garantie en lien avec lesdits produits modifiés/altérés et engagera toutes actions nécessaires envers le Client qui porterait atteinte à l'intégrité de ces produits.

Il est de la responsabilité du Client d'attirer l'attention du consommateur tant sur l'importance de l'entretien et du contrôle périodique des produits, comme cela est indiqué sur les avertissements de sécurité attachés aux produits ou figurant dans les notices devant les accompagner, que sur les caractéristiques et conditions d'utilisation desdits produits.

6- **CONDITIONS DE REGLEMENT ET DEFAUT DE PAIEMENT** :

6.1. Sauf stipulation contraire prévue aux conditions particulières, les factures sont payables à notre siège social au plus tard à 30 jours date de facture. Pour tout Client ne possédant pas un compte ouvert dans notre Société, le règlement doit intervenir au comptant à la commande. Toute demande d'ouverture de compte devra être accompagnée de références bancaires et commerciales usuelles.

6.2. En application de l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1) Des pénalités de retard calculées sur l'intégralité des sommes dues, par application d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement aurait dû intervenir.

2) Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

6.3. Le défaut de paiement entraînera de plein droit : 1) l'exigibilité de toute créance, en cas de terme accordé ; 2) la perte des remises et ristournes qui auraient pu être accordées et acquises au Client ; 3) le paiement avant livraison de toute commande déjà acceptée ; 4) l'application d'une indemnité égale à 15 % de la somme due à titre de clause pénale avec un minimum de 800 euros hors taxes.

7- **RESERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les produits objets du présent contrat restent la propriété inaliénable et insaisissable de notre Société jusqu'au paiement complet du prix TTC par le Client. Jusqu'à cette date, le Client s'engage à ne pas aliéner, ni louer, ni transformer les produits objets du présent contrat sans l'accord préalable de notre Société, ni à les donner en gage à ses créanciers. En cas de saisie opérée par des tiers sur les produits objets de la réserve de propriété, le Client devra, lors de la rédaction du procès-verbal de saisie, informer l'huissier instrumantaire de la réserve de propriété au bénéfice de notre Société et informer immédiatement le vendeur de la saisie.

Si le Client ne respecte pas les conditions de paiement prévues, ou s'il fait l'objet avant le paiement intégral du prix d'une procédure de règlement collectif, notre Société se réserve la faculté de reprendre possession des produits aux frais du Client. A cet effet, notre société et notre transporteur sont autorisés à pénétrer, pendant les heures ouvrées, dans les établissements et les locaux du Client où se trouvent les produits, pour procéder à leur enlèvement. Les sommes versées par le Client jusqu'au jour de la reprise resteront acquises à notre Société à titre de dommages-intérêts.

8- **TRANSFERT DES RISQUES** : Nonobstant la clause de réserve de propriété ci-dessus, les risques passent à la charge du Client selon l'incoterm 2010 FCA Crolles-France, sauf stipulations contraires mentionnées sur l'accusé de réception de commande. La survenance d'un sinistre entraînant la perte, la détérioration ou la destruction des produits, avant le paiement de la totalité des sommes dues par le Client, ne libère pas le Client de son obligation de paiement. Celui-ci est tenu d'avoir souscrit une assurance couvrant les risques de perte ou détérioration du produit jusqu'au complet paiement d'uprix. Notre Société peut décider de percevoir directement l'indemnité d'assurance au lieu et place du Client qui accepte et qui restera tenu de la différence entre le montant de l'indemnité et le préjudice subi par notre Société.

9- **LIVRAISON** :

9.1. Délais de livraison : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. La responsabilité de notre Société ne pourra être recherchée en cas de retard de livraison. Le délai de livraison ne peut commencer à courir qu'à partir du moment où notre Société a confirmé la commande et a reçu le règlement éventuellement prévu à la commande. En cas de vente à l'exportation, les différentes autorisations (licence d'importation, autorisation de transfert de devises) devront avoir été obtenues préalablement. Toute modification intervenant en cours d'exécution même si elle est acceptée par notre Société, entraîne une prolongation du délai de livraison prévu selon les modalités communiquées par notre Société au Client.

9.2. Retard d'enlèvement : Lorsque le Client ne procède pas à l'enlèvement en nos locaux ou refuse de réceptionner les produits, le délai de livraison étant venu à échéance, notre Société sera en droit de mettre la marchandise en entrepôt aux frais du Client et de lui réclamer le remboursement des frais de transport. Si le retard apporté à l'enlèvement de la marchandise des magasins de notre Société dépasse de deux semaines la date de mise à disposition ou si le Client se refuse à réceptionner la livraison, notre Société sera en droit de résilier le contrat et de procéder à la revente des produits.

10- **RECLAMATIONS - RETOURS** : Toute réclamation portant sur un vice apparent ou une non-conformité du produit par rapport à la commande devra être formulée par écrit dans un délai de 5 jours suivant la mise à disposition du produit par notre Société. Passé ce délai de 5 jours, le Client sera réputé n'avoir aucun grief à l'encontre de notre Société et aucune réclamation ne sera prise en compte par notre Société à ces titres.

Les retours ne sont autorisés que si notre Société les a préalablement acceptés. Ils doivent lui parvenir franco de tous frais à domicile en parfait état de neuf, dans leur emballage d'origine. Les produits seront remboursés ou échangés à l'initiative de notre Société. Dans le cadre d'un échange pour tout produit non rendu en état de neuf, une minoration de 5 % de l'avoir sera effectuée pour frais de reconditionnement.

11- **SUPPORTS PUBLICITAIRES** : Tous les supports publicitaires mis à titre gratuit à la disposition du Client sont et demeurent la propriété de notre Société. Aussi, notre Société se réserve le droit de les déplacer à l'intérieur du ou des magasins du Client, en accord avec lui, ou de les retirer. Le matériel publicitaire dont il ne sera plus fait usage devra être conservé à la disposition de notre Société. Il ne pourra être détruit par le Client qu'après l'autorisation de notre Société.

12- **CONDITIONS DE REVENTE** : Notre Société a consenti à certains de ses partenaires commerciaux une exclusivité territoriale en Union européenne et hors Union européenne. Afin de renforcer la protection des exclusivités territoriales consenties auxdits partenaires hors Union européenne, le Client s'engage expressément à obtenir l'accord préalable de notre Société pour toute expédition de produits hors du territoire de l'Union européenne. Sans préjudice des autres dispositions des présentes CGV, et de toutes autres actions qui pourraient être intentées en cas de manquement par le Client aux obligations découlant du présent article, notre Société se réserve le droit de suspendre immédiatement toute livraison de produits au Client destinée à l'exportation hors de l'Union européenne jusqu'à la complète correction et réparation des dommages causés.

13- **REVENTE PAR INTERNET** : Le Client est autorisé à mettre en vente les produits sur son propre site internet, ci-après dénommé « le Site » aux termes et conditions suivants : Le Site doit être hébergé par un fournisseur d'accès dont l'compétence est renommée, sur un serveur de qualité, assurant une bande passante suffisante pour traiter la demande moyenne des clients sans dégradation de la rapidité et/ou de la fiabilité du Site notamment en ce qui concerne la procédure de paiement. Le Site doit bénéficier d'une disponibilité fonctionnelle en adéquation avec les pratiques courantes du commerce.

L'Hébergeur du Site doit être équipé d'une technologie de cryptage standard ou permettant au moins des paiements sécurisés en ligne.

Le Client doit veiller au respect des lois et règlements applicables au niveau international, national et local, ainsi que des pratiques courantes de l'industrie.

L'usage de marque, l'réputation de notre Société et la nature technique des produits justifient l'exigence de standards de qualité que doit respecter le Client. A cet effet, les critères suivants seront respectés dans la langue du consommateur :

Présentation complète des caractéristiques techniques des produits ainsi que leurs spécificités fonctionnelles et technologiques.

Les marques doivent être clairement affichées et identifiables et la charte graphique PETZL respectée.

Absence de tout élément de nature à dévaloriser l'image des produits.

Enfin, en vue d'assurer l'asscurité des consommateurs, la revente des produits par Internet ne dispense pas le Client de fournir un service après-vente au consommateur. De même, le Client se doit d'être en capacité de fournir des conseils techniques au consommateur, ou encore une formation à l'usage des produits si celui-ci ne sait pas comment les utiliser.

14- **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société, en ce qui concerne notamment les marques, brevets, dessins et modèles, et d'une façon générale, tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par la Société et les sociétés affiliées à celle-ci.

15- **GARANTIE** : Le Client déclare avoir eu communication et connaissance des conditions générales de garantie applicable pour les produits. En tout état de cause, il est rappelé que la garantie contractuelle pour les produits est limitée à trois ans, pièces et main-d'œuvre uniquement, en cas de défaut de fabrication. Sont exclus de la garantie, l'usage normale ou les utilisations non appropriées, ainsi que les dommages dus aux accidents, négligences et utilisations pour lesquelles ce produit n'est pas destiné.

16- **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Sauf disposition d'ordre public contraire, notre Société ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des produits et notamment : notre Société ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage spécial, indirect ou incident, tels que notamment, baisse de production, perte de profits et cela même si la Société a été avertie de la possibilité de la survenance de tels dommages ou pertes, en outre, notre Société ne sera pas responsable en cas de blessure, accident, perte ou destruction de tout bien, dommage ou dépense ayant pour origine directe ou indirecte l'utilisation, la mauvaise utilisation ou l'incapacité d'utilisation des produits par le Client, et cela de façon indépendante ou en combinaison avec un autre produit ou en cas de perte commerciale de quelque nature qu'elle soit et ne sera en aucun cas tenue de fournir un produit de remplacement.

En aucun cas la responsabilité contractuelle de notre Société telle qu'elle pourrait être engagée en application du présent contrat ne saurait excéder le montant des sommes payées par le Client pour l'achat des produits.

17- **DONNEES PERSONNELLES** : Les informations nominatives recueillies dans le cadre du contrat liant notre Société à l'acheteur font l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion des relations commerciales entre les parties. Ces informations comprennent notamment les coordonnées professionnelles des interlocuteurs de notre Société et de l'acheteur (identité, numéro de téléphone professionnel, e-mail). Elles sont recueillies et traitées exclusivement aux fins de l'exécution du contrat et sont destinées à leurs propres interlocuteurs au sein de chaque partie. Elles seront conservées par notre Société pour la durée de la relation commerciale entre les parties et pour les trois ans qui suivent sa cessation, pour quelque raison que ce soit. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les personnes physiques concernées bénéficient d'un droit d'opposition, pour raisons légitimes, d'accès, de rectification, d'effacement (« droit à l'oubli »), à l' limitation du traitement et à la portabilité des informations qui les concernent. Les personnes travaillant pour l'acheteur qui souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations devront s'adresser à l'adresse dataprivacy-eu@petzl.com. En cas de manquement aux précédentes dispositions, les parties auront le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

18- **FORCE MAJEURE** : Notre Société ne sera pas tenue pour responsable pour non-respect de ses obligations nées de la présente commande en cas de force majeure tels que notamment : lock-out, grève, épidémie, embargo, accident, notamment d'outillage, bris de machine, interruption ou retard dans les transports, impossibilité d'être approvisionné, défectuosité des matières premières, tout événement indépendant de notre volonté entraînant un chômage partiel ou total dans notre Société, celle de nos fournisseurs ou sous-traitants ou toute autre cause imprévisible et insurmontable ne pouvant être raisonnablement prévue lors de l'acceptation du présent contrat, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, qui empêche la bonne exécution de celui-ci.

19- **ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE** : 19.1 De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux, au Tribunal de Commerce de LYON (France), quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. 19.2 Les ventes sont soumises à la loi française dans son intégralité. En cas de litige concernant l'application ou l'interprétation des présentes, le texte en langue française aura valeur authentique.

Annule et remplace les précédentes CGV.

Petzl Distribution
SAS au capital de 688 440 euros SIRET 388 381 642 00015
R.C.S Grenoble 388 381 642